MESURES SANITAIRES RELATIVES AUX MARIAGES
(à adapter à l'évolution du contexte et des consignes sanitaires du moment)

Le contexte épidémique impose de nombreuses précautions pratiques à adapter en fonction de l'évolution de la situation. Pour l'heure, voici les recommandations à respecter pour la célébration de votre mariage :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur, (renseignez-vous du nombre selon l'église choisie), **le port du masque est obligatoire pour tous** ;
- Un service d'accueil veillera à la juste répartition des personnes dans l'Église, un marquage pouvant être mis en place pour matérialiser les places à laisser libres pour une distanciation correcte ;
- Les musiciens et chanteurs éventuellement présents **porteront un masque** et seront bien espacés ;
- Les livrets de célébration seront déposés sur les chaises en amont de la célébration. **Les participants les conserveront à l'issue de la célébration ;**
- Les témoins utiliseront **leur propre stylo pour signer les registres**.
- Une organisation précise des accès et des déplacements dans l'Église sera prévue, avec une attention particulière à la sortie afin d'éviter un rassemblement compact des participants ;

Vos accompagnateurs et le prêtre ou le diacre qui doit célébrer votre mariage sont là pour vous aider. Vous pourrez aussi vous rapprocher de la personne « relais » de l'église dans laquelle est célébrée votre mariage.

Ces recommandations peuvent aussi vous encourager à la créativité dans ce moment particulier. **Informer à l'avance les participants des règles en vigueur facilitera leur application.**

Personnes relais dans chaque église :
Bruille = Daniel Flon
Erre = Olivier Nathiez
Fenain = Gérard Gonez ou Marcel Caudrelier.
Somain = Maurice Ringeval
Hornaing = Robert Courtecuisse

Permanences :
Lundi - Mercredi - Vendredi de 15 h 00 à 17 h 00
et Mardi - Jeudi - Samedi de 10 h 00 à 12 h 00.
Tél : 03 27 90 61 52 - Adresse mail : paroissejeanbosco@gmail.com